**Intitulé de l’ouvrage choisi :** [Dossier-guide sur la redevabilité des programmes](https://resourcecentre.savethechildren.net/sites/default/files/documents/dossier-guide_sur_la_redevabilite_des_programmes.pdf), Save the children 2013

**Apprentissage central:** Pour faire preuve d’une véritable redevabilité envers les usagers (enfants et les communautés), c’est- à - dire pour respecter notre obligation de leur rendre des comptes, nous devons leur donner non seulement une voix mais aussi l’occasion d’influencer les décisions qui affectent notre choix de travailler avec eux et notre manière de le faire.

**Idées clés :**

1. Pour la mise en pratique de la redevabilité dans l’ensemble du cycle de programme, il est impératif que l‘équipe de direction encourage, soutienne et prenne faits et cause pour l’intégration de la redevabilité ;
2. Nous devons veiller à diffuser les informations dans des langues, des formats et des supports qui puissent être facilement compris par les usagers (les enfants et les communautés) avec lesquels nous travaillons.
3. Le processus que vous mettez en place pour la gestion des plaintes doit pouvoir protéger les usagers et autres personnes susceptibles de porter plaintes. La confidentialité ne protège pas seulement le plaignant mais aussi le membre du personnel à l’encontre duquel une plainte peut avoir été déposée.
4. La participation suppose de discuter, décider et travailler ensemble, avec les enfants, les communautés et les partenaires
5. Personnel dédié – envisagez d’allouer des ressources. Un membre du personnel à temps plein ou à mi-temps spécialement chargé de coordonner le travail sur la redevabilité. Il pourrait s’agir d’un agent en charge du S&E et de la redevabilité ou d’un coordonnateur de la redevabilité.